



Bilan et recommandations aux institutions financières pour l'adoption de politiques de sortie du charbon alignées sur l'objectif de 1,5°C

Note introductive

20 ans pour sortir du charbon.

Le [rapport du GIEC](#) sur les conséquences d'une hausse des températures de 1,5 °C a démontré qu'il est nécessaire de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels pour atténuer les conséquences irréversibles du changement climatique et ses graves répercussions sur des millions de personnes dans le monde. Selon les scientifiques, cet objectif est encore réalisable, mais il nécessite des changements rapides, profonds et sans précédent dans tous les aspects de la société.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a qualifié de « décennie perdue » l'incapacité des États à réduire leurs émissions au cours des dix dernières années. Selon le rapport « Emissions Gap » du PNUE, les gaz à effet de serre (GES) doivent atteindre leur pic en 2020 au plus tard et être réduits de 7,6 % par an entre 2020 et 2030. Selon le rapport « [Production Gap 2020](#) », le monde devra réduire la production de combustibles fossiles d'environ 6 % par an entre 2020 et 2030 pour suivre une trajectoire cohérente limitée à 1,5 °C.

Pourtant, malgré ces contraintes, les plans de production de combustibles fossiles d'ici 2030 ne respecteront pas les engagements de Paris, faisant exploser le budget carbone de 50 % pour un monde à 2°C et de 120 % pour un monde à 1,5°C. L'écart est actuellement le plus important pour le charbon, dont la production devrait diminuer annuellement de 11 % entre 2020 et 2030 pour être compatible avec une trajectoire de 1,5 °C, et il s'accroît rapidement pour le pétrole et le gaz. Non seulement le budget carbone encore disponible ne permet pas de repousser encore plus loin la frontière des combustibles fossiles, mais la réalisation de l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 nécessite la programmation immédiate de plans de sortie progressive et totale du charbon, du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne le charbon, différents scénarios convergent pour souligner que tous les actifs doivent être fermés d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Les acteurs financiers doivent dès à présent amorcer une sortie du charbon.

Un nombre croissant d'institutions privées et publiques ont adopté des politiques de financement, d'assurance et d'investissement spécifiques au secteur du charbon afin de contribuer à la réalisation des objectifs susmentionnés. Reclaim Finance a identifié au moins 254 institutions financières dans le monde entier ayant des politiques relatives au secteur du charbon, dont 46 françaises.

Les meilleures pratiques consistent à équilibrer les critères d'exclusion avec un processus d'engagement : les entreprises qui ne peuvent ou ne veulent pas atteindre les objectifs de sortie du secteur sont exclues des portefeuilles - cela inclut entre autres les entreprises ayant des plans d'expansion du charbon. D'autres entreprises sont déjà engagées, mais leur inclusion continue dans les portefeuilles et la réception de nouveaux services financiers dépendent de la réalisation d'objectifs spécifiques et limités dans le temps qui soutiennent leur sortie progressive du secteur. La complémentarité de ces critères conduit à des politiques qui soutiennent de manière proactive le retrait progressif du charbon afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Aujourd'hui, et malgré l'urgence, un nombre encore trop limité d'acteurs ont adopté une telle politique. Notre analyse des stratégies actuelles des institutions financières, avec l'aide du [Coal Policy Tool](#), nous a permis d'identifier seulement 19 institutions financières à travers le monde ayant une politique solide de sortie du charbon, dont 17 françaises.

Nos recommandations aux acteurs financiers.

La présente note détaille 7 étapes principales à suivre pour adopter une politique de sortie du charbon:

- La première concerne l'objectif général à atteindre ;
- Les quatre suivantes portent sur les critères d'exclusion à adopter immédiatement ;
- La sixième concerne les principales demandes à adresser aux entreprises actives dans le secteur du charbon et restant en portefeuille ;
- La dernière traite du champ d'application de la politique et de l'approche générale à suivre.

Les noms des institutions financières ayant adopté des critères satisfaisants sont fournis à titre d'exemple dans certaines des recommandations. Toutefois, la qualité d'une politique ne dépend pas uniquement des critères qui la composent. Son champ d'application et la manière dont elle est concrètement mise en œuvre influencent considérablement son impact et, par conséquent, sa qualité. Ainsi, le nom de chaque institution financière mentionnée dans la note doit être pris avec précaution. Pour une analyse exhaustive de la qualité des politiques adoptées par d'autres institutions financières, nous vous recommandons de vous référer au [Coal Policy Tool](#).

Ce briefing couvre "toutes les lignes d'activité" des institutions financières fournissant des services financiers, y compris :

- Soutien financier au niveau des projets : « *project finance* » ou tout type de financement ou de souscription spécifique, services de conseil.
- Soutien financier au niveau des entreprises : financement général des entreprises par le biais de prêts ou de l'émission de nouvelles actions ou obligations pour une entreprise, services de conseil ou tout type d'assurance fourni aux entreprises charbonnières.
- Investissements : achat et vente d'actions et d'obligations sur les marchés primaire et secondaire.

1. S'engager à sortir complètement du charbon

Pour atteindre les objectifs sur le climat de l'Accord de Paris, il faut planifier une élimination complète du charbon au cours des prochaines années. Selon des recherches récentes menées par [Climate Analytics](#) sur la base du dernier rapport du GIEC, toutes les centrales à charbon doivent être fermées d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE, l'échéance étant reportée à 2040 au niveau mondial.

Un nombre croissant d'institutions financières a reconnu la nécessité de se retirer du secteur du charbon. Cela se traduit par l'émergence de politiques sur le charbon de plus en plus sophistiquées et par les positions d'institutions financières internationales en faveur de la fermeture des infrastructures existantes.¹

- Dans le monde entier, 43 institutions financières, dont 30 françaises, se sont engagées à sortir complètement du secteur du charbon (mines et production d'électricité), en Europe et dans les pays de l'OCDE d'ici 2030 et d'ici 2040 pour le reste du monde, ou plus tôt. C'est le cas du Crédit Agricole / Crédit Agricole Assurances / Amundi, de BNP Paribas, de la Société Générale / Société Générale Assurances / Lyxor AM, d'AXA et de CNP Assurances, entre autres.
- Certaines institutions financières se sont engagées à sortir plus rapidement du secteur du charbon, comme le Crédit Mutuel, AG2R La Mondiale, OFI AM, MACSF ou Carmignac, NN et Nest, qui ont adopté une échéance de 2030, ou UniCredit et ING, qui ont adopté des échéances de 2028 et 2025, respectivement.
- Certaines institutions financières expliquent en détail comment elles entendent atteindre leur objectif de zéro charbon, comme Allianz. Beaucoup, dont le Crédit Mutuel, AG2R La Mondiale ou MACSF, se sont également engagées à abaisser régulièrement leurs seuils d'exclusion. Ainsi, les entreprises qui restent en portefeuille reçoivent un signal fort par le biais d'objectifs à long terme et sont encouragées à réduire progressivement leurs activités charbonnières pour continuer à bénéficier de nouveaux services financiers.
- D'autres acteurs, tels que KLP, ont adopté des critères d'exclusion restrictifs qui impliquent un abandon presque immédiat de l'exploitation du charbon et de la production d'électricité à partir de charbon.

Recommandations :

- S'engager à réduire à zéro l'exposition au charbon de toutes les branches d'activité au plus tard en 2030 dans les pays européens et de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde.
- Adopter une stratégie de retrait progressif du charbon qui articule un processus d'engagement solide avec des critères d'exclusion immédiate. S'engager à renforcer régulièrement les critères et les seuils d'exclusion afin de mettre fin à tout soutien aux entreprises actives dans le secteur du charbon aux dates susmentionnées.

Ces critères sont détaillés ci-dessous.

2. Ne plus soutenir les projets de charbon

De l'ancienne cheffe de la CCNUCC, Christiana Figueres, qui avertissait qu'"il n'y a pas de place pour du nouveau charbon", à l'appel lancé par le secrétaire général des Nations unies Antonio Guterres aux décideurs pour qu'ils fassent de 2020 l'année où l'expansion de l'industrie du charbon s'arrêterait, les

¹ Voir, par exemple, le [2019 Global Investor Statement to Governments on Climate Change](#)

Nations unies, le GIEC et l'AIE ont publié d'innombrables rapports sur l'incompatibilité de toute nouvelle centrale à charbon avec les objectifs de 1,5 ou même 2°C. Cependant, le parc mondial de centrales à charbon continue de s'accroître. Depuis la signature de l'Accord de Paris, la capacité de production de charbon installée dans le monde a augmenté de plus de 137 GW, un montant égal aux parcs de centrales à charbon en exploitation de l'Allemagne, de la Russie et du Japon réunis.

En plus de son impact sur le climat, la pollution par le charbon est responsable de plus de 800 000 décès prématurés par an dans le monde et de plusieurs millions de maladies graves et mineures, alors que de [nombreuses études](#) montrent que le charbon n'est pas nécessaire au développement des pays. En outre, [un rapport](#) récent de Carbon Tracker a révélé que les exploitants de charbon risquent de gaspiller plus de 600 milliards de dollars, car il est déjà moins cher de produire de l'électricité à partir de nouvelles énergies renouvelables qu'à partir de nouvelles centrales au charbon dans tous les grands marchés.

Les implications de l'Accord de Paris sur le climat des Nations unies pour le secteur du charbon sont claires. Si l'on considère que les actifs charbonniers existants devront être progressivement éliminés au cours des prochaines années, dans la plupart des cas avant la fin de leur durée de vie, il est absurde de continuer à en construire de nouveaux.

C'est pourquoi les institutions financières doivent cesser toute forme de soutien financier aux nouvelles mines de charbon, aux nouvelles centrales à charbon ou aux nouvelles infrastructures charbonnières dans le monde entier.

Les banques doivent également s'abstenir de fournir des services de conseil et de financement d'acquisition aux entreprises qui prévoient d'acheter des actifs charbonniers existants, parfois pour retarder le plus possible leur fermeture afin d'optimiser leurs investissements. Elles ne devraient pas non plus financer la modernisation de centrales à charbon existantes en exploitation qui ont le même objectif.

Certains acteurs financiers ont commencé à cesser d'apporter un tel soutien financier :

- 46 banques et assureurs du monde entier, dont 8 français, ont adopté des politiques mettant fin à leur soutien direct aux nouvelles mines de charbon et aux nouvelles centrales à charbon.
- 10 de ces acteurs financiers, dont 6 français, ont également cessé de soutenir financièrement tous les projets d'infrastructures charbonnières, dont AXA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Natixis, Crédit Mutuel et UniCredit.
- AXA et BNP Paribas excluent explicitement tout soutien financier à la modernisation des centrales à charbon existantes.
- Natixis a également exclu explicitement tout financement d'acquisition de mines et de centrales à charbon existantes.

Recommandations :

- Cesser les financements directs de projets et les financements dédiés, les couvertures d'assurance et les autres aides financières spécialisées comme les mandats de conseil et les investissements directs pour tout type de projets liés au charbon.
- Cela doit s'appliquer à tout nouveau soutien ou renouvellement de tout type de soutien aux projets liés au charbon, y compris la modernisation des centrales à charbon existantes.
- S'engager à exclure les services de conseil et le financement d'acquisitions pour l'achat/la vente d'actifs charbonniers existants.

3. Ne plus soutenir les entreprises ayant des projets d'expansion dans le secteur du charbon

La construction de [nouveaux projets de combustibles fossiles](#), à commencer par de nouveaux projets de production de charbon ou d'électricité, [est incompatible avec l'objectif de 1,5°C](#). En effet, la majorité des réserves de charbon, y compris celles déjà en exploitation, doivent rester dans le sol pour limiter le réchauffement en dessous du seuil de 2°C.

Un nombre croissant d'institutions financières reconnaît que les entreprises qui ont des projets d'expansion du charbon ne sont pas intéressées par une transition hors du charbon et excluent donc ces entreprises de leurs services financiers.

Ceci est d'autant plus pertinent que les services financiers aux projets de charbon ne couvrent qu'une petite partie de tous les flux de financement alimentant le secteur du charbon. Étant donné que de plus en plus de banques et d'assureurs refusent de soutenir directement les projets charbonniers, les entreprises charbonnières ont de plus en plus recours au financement général d'entreprises, comme les prêts généraux aux entreprises ou l'émission d'actions et surtout d'obligations, pour développer de nouveaux actifs dans le secteur du charbon.

Les institutions financières doivent cesser tout service financier à toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'investissement dans le secteur du charbon (mines, électricité, infrastructures et services) pour contribuer à stopper son expansion. Cela doit d'abord concerner les entreprises qui prévoient de participer à la construction de nouveaux projets, mais aussi les entreprises qui achètent des infrastructures existantes sans s'engager à les fermer à une date préétablie - toujours d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et 2040 ailleurs². Les entreprises qui prolongent la durée de vie des centrales électriques à charbon existantes à la suite d'une modernisation ou qui vendent des services et des équipements soutenant l'expansion du secteur doivent également être exclues.

- 56 acteurs financiers, dont 34 français excluent certaines entreprises en se basant explicitement sur leurs plans de développement du charbon.
- 27 acteurs, dont 23 français, ont mis fin à leur soutien financier aux entreprises qui prévoyaient de construire de nouveaux actifs dans le domaine du charbon (mines, centrales et infrastructures). BNP Paribas, la Société Générale / Société Générale Assurances / Lyxor AM, le Crédit Agricole / Crédit Agricole Assurances / Amundi, UniCredit, AXA Assurance et les branches d'investissement de SCOR, CNP Assurances et OFI AM (entre autres) se sont tous engagés à exclure de leurs activités respectives les développeurs de mines, de centrales et d'infrastructures charbonnières.
- Le Crédit Agricole / Crédit Agricole Assurances / Amundi est allé encore plus loin, et est l'une des rares institutions financières à exclure également les entreprises achetant des actifs charbonniers qui ne sont pas destinés à être fermés d'ici 2030 dans les pays de l'UE/OCDE et 2040 dans le monde.
- Certaines institutions financières se disent réticentes à exclure les entreprises qui prévoient de nouvelles infrastructures liées au charbon, outre les mines et les centrales électriques, car il n'y aurait pas de données disponibles sur ces activités. Ce n'est pas exact, et beaucoup d'autres institutions financières utilisent la base de données gratuite mise à disposition par

² Il convient de noter qu'une entreprise qui réduirait sa capacité de production d'électricité à partir de charbon mais qui construirait une nouvelle centrale au charbon est considérée comme un développeur et doit être exclue.

l'ONG Urgewald : La [Global Coal Exit List](#) pour identifier et exclure les entreprises qui projettent de nouvelles infrastructures liées au charbon.³

Recommandations :

- S'engager à ne plus fournir de services financiers aux entreprises ayant des projets d'expansion dans le secteur du charbon, notamment :
 - a) La construction, le développement ou l'expansion de mines de charbon, de centrales électriques à charbon ou d'infrastructures ;
 - b) La prolongation de la durée de vie des centrales électriques au charbon existantes par la modernisation ou l'acquisition d'actifs charbonniers existants ;
 - c) La vente de services et d'équipements favorisant l'expansion du secteur.

4. Ne plus soutenir les entreprises fortement exposées au charbon

L'exclusion des entreprises qui tirent plus qu'une certaine partie de leurs activités du secteur du charbon est l'une des méthodes les plus courantes utilisées par les institutions financières pour filtrer les entreprises. Utilisée avant la COP21 par les investisseurs, avant d'être adoptée par les banques et les assureurs, elle permet à ces institutions d'exclure les entreprises considérées comme présentant des risques en raison de leur degré élevé de dépendance vis-à-vis du charbon.

Le pourcentage d'exposition est calculé sur la base de la part du charbon dans les revenus, de l'électricité produite ou de la capacité de production d'électricité au charbon installée. La meilleure façon d'analyser l'impact climatique d'une entreprise consiste à mesurer la part du charbon dans la production d'électricité pour les producteurs d'électricité et la part du charbon dans les revenus d'une entreprise pour toutes les autres entreprises - y compris l'exploitation minière et la fourniture de services. Si la part du charbon dans la production d'électricité n'est pas disponible, la mesure suivante la plus pertinente pour les entreprises de production d'électricité à partir de charbon est la part de la capacité totale de production d'électricité basée sur le charbon.

Le choix du fournisseur de données pour ces mesures peut avoir un impact important sur le nombre de sociétés charbonnières exclues. D'après notre propre expérience et [notre comparaison de la Global Coal Exit List et de Trucost](#), nous recommandons vivement l'utilisation de la GCEL, mise à jour régulièrement par nos partenaires allemands de urgewald. Le GCEL est la source de données la plus complète et la plus fiable concernant les entreprises charbonnières.

Au départ, la plupart des institutions financières appliquaient un seuil d'exclusion élevé, généralement fixé à 50 %. Ce seuil a été progressivement abaissé. Bien que le plus utilisé au niveau international soit celui fixé à 30 % des revenus et/ou de la production d'électricité à partir du charbon, la tendance à la baisse s'est accélérée. De nombreuses institutions ont adopté un seuil de 10 ou 20 % au cours des derniers mois.

- 206 institutions financières dans le monde, dont 44 françaises, ont adopté un seuil d'exclusion relatif pour certaines entreprises charbonnières.
- 35 institutions financières, dont 16 françaises, ont adopté un seuil égal ou inférieur à 20 %. Le Crédit Mutuel, AP4 ou Nest utilisent un seuil de 20 %.

³ Coalexit.org

- D'autres acteurs sont allés plus loin. La Caisse des Dépôts, SCOR ou Candriam ont adopté un seuil d'exclusion de 10 %, tandis que KLP et Storebrand sont parmi les rares institutions financières à exclure des entreprises sur la base d'un seuil très restrictif : les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du secteur du charbon.
- Les institutions financières suivantes, ont un seuil d'exclusion de 25 % : Crédit Agricole / Crédit Agricole Assurances / Amundi, Natixis / Natixis Assurances / Ostrum AM et Société Générale.
- En outre, de nombreux acteurs dans le monde se sont engagés à abaisser régulièrement ces seuils.

Recommandations :

- S'engager à exclure de tout service financier toutes les entreprises qui tirent plus de 20 % de leurs revenus du charbon ou plus de 20 % de leur production d'électricité à partir du charbon.
- S'engager à ramener ces seuils d'exclusion à zéro et indiquer la trajectoire prévue avec les seuils intermédiaires et les échéances pour favoriser une sortie du charbon avant 2030 au plus tard dans les pays européens et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le monde.

5. Ne plus soutenir les entreprises qui sont très actives dans le secteur du charbon

L'adoption d'un seuil d'exclusion basé sur la part relative du charbon dans les activités d'une entreprise ne tient pas compte de l'impact réel sur le climat et la santé, ni de sa capacité à se retirer du charbon à temps pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

En effet, certaines entreprises n'atteignent pas le seuil d'exclusion relatif, qu'il soit de 20 % ou plus, même si l'importance de leurs activités charbonnières en fait des producteurs de charbon et des exploitants de centrales électriques au charbon importants. En outre, les données ne sont pas toujours disponibles pour déterminer la part spécifique du charbon dans les activités d'une entreprise. Pour ces raisons, la Global Coal Exit List répertorie également les entreprises dont la production annuelle de charbon est supérieure à 10 Mt et les entreprises dont la capacité installée de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à 5 GW.

Notre comparaison des bases de données GCEL et Trucost montre clairement que de nombreuses entreprises charbonnières ne sont pas couvertes lorsque seul un seuil d'exclusion relatif est utilisé. Avec une production annuelle de charbon de plus de 38 millions de tonnes en 2019, Anglo American dépasse le seuil de 10 Mt malgré une part de charbon dans ses revenus inférieure à 20 %. C'est également le cas du groupe BHP Billiton et de South32 Ltd, connu pour ses achats d'actifs à Rio Tinto et à d'autres sociétés minières.

Les critères absolus sont également utiles dans les cas où la part du charbon dans la production d'électricité ou la part du charbon dans les revenus n'est pas facilement calculable/estimable (par exemple, le groupe Adani en Inde). Ils sont également utiles dans un contexte où les prix du charbon ou les revenus de la production d'électricité à partir du charbon fluctuent. La part du charbon dans les revenus peut être beaucoup plus faible que la part du charbon dans la production d'électricité.

- 46 institutions financières dans le monde, dont 25 françaises, ont adopté un seuil absolu significatif.

- 7 institutions financières excluent les entreprises dont la production annuelle de charbon est supérieure à 10 Mt ou la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à 5 GW : Crédit Mutuel, CNP Assurances, Aviva France et Desjardins / DGAM.
- La Société Générale et BNP Paribas excluent également les sociétés minières qui produisent plus de 10 MT de charbon par an.

Recommandations :

- S'engager à exclure de tout service financier toutes les entreprises qui produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon par an ou qui détiennent plus de 5 GW de capacité charbonnière.
- S'engager à ramener ces seuils d'exclusion à zéro pour favoriser une sortie du charbon d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et 2040 au plus tard dans le monde.

6. Adopter une stratégie solide pour soutenir la fermeture des infrastructures charbonnières existantes

Pour atteindre les objectifs sur le climat de l'Accord de Paris, il faut éliminer progressivement le charbon au cours des prochaines années. Selon les recherches de [Climate Analytics](#), basées sur le dernier rapport du GIEC, toutes les centrales électriques à charbon doivent être fermées d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et d'ici 2040 ailleurs. En outre, le scénario P1 du rapport du GIEC sur le réchauffement limité à 1,5 °C a montré que les émissions du secteur du charbon doivent diminuer de [78 % d'ici 2030](#). Plus de [6 600 unités de production d'électricité sont en service](#) dans le monde. Le défi est donc énorme et les prochaines années seront cruciales.

Les recherches de [Carbon Tracker](#) montrent qu'en 2018, 42 % du parc mondial de centrales thermiques à charbon n'étaient pas rentables. En 2030, environ la moitié de la capacité mondiale de charbon thermique pourrait être déficitaire, et en 2040, 72% ne sera pas rentable. Avec un scénario à 2°C, les investisseurs et les gouvernements devront probablement faire face à plus de 267 milliards de dollars d'actifs à valeur négative. Ce chiffre sera beaucoup plus élevé dans un scénario à 1,5°C.

Les entreprises qui ont des plans d'expansion du charbon ou qui sont trop actives ou exposées au secteur du charbon devraient être immédiatement exclues. Les autres doivent immédiatement s'efforcer de fermer tous leurs actifs charbonniers.

En conséquence, les institutions financières doivent appeler les entreprises qui restent dans leur portefeuille d'investissement et/ou de financement à adopter avant le 1er janvier 2022 un plan de fermeture de leurs actifs charbonniers permettant une sortie d'ici 2030 ou 2040, selon la zone géographique.

Il est impératif de demander la fermeture et non la vente des actifs en exploitation et d'exiger l'adoption d'un tel plan avant une certaine date. Un tel plan doit comporter une date limite et une date précise de fermeture de chaque unité de production de charbon dans le délai prévu.

L'inaction devrait entraîner des sanctions, telles que la suspension de tout nouvel investissement après le 1er janvier 2022 et l'ouverture d'une nouvelle période d'engagement également limitée dans le temps. L'absence d'adoption d'un tel plan de fermeture avant le 1er janvier 2023 pour tous les actifs charbonniers doit entraîner l'exclusion définitive de la société.

- 24 institutions financières, dont 21 françaises, demandent désormais aux entreprises de publier un plan d'élimination progressive du charbon dans des délais précis, et 10 institutions financières, dont 9 françaises, ont rendu l'adoption d'un tel plan obligatoire pour poursuivre leur financement/investissement.
- Le Crédit Agricole / Crédit Agricole Assurances / Amundi, AXA, CNP Assurances, le Crédit Mutuel, BNP Paribas, la Société Générale / Société Générale Assurances / Lyxor AM, Natixis / Natixis Assurances / Ostrum AM, et La Banque Postale Asset Management demandent aux entreprises d'adopter un plan détaillé d'élimination du charbon aligné sur les dates de 2030 et 2040.
- Tous, sauf le Crédit Agricole / Crédit Agricole Assurances / Amundi et Natixis / Natixis Assurances / Ostrum AM, demandent la fermeture et non la vente des actifs.
- BNP Paribas, Natixis / Natixis Assurances / Ostrum AM, Société Générale, le Crédit Mutuel et La Banque Postale Asset Management conditionnent l'adoption d'un tel plan à l'octroi de nouvelles aides et au maintien des aides existantes aux entreprises.
- Certains acteurs sont allés plus loin. UniCredit exige des entreprises qu'elles adoptent un plan de sortie du charbon d'ici 2028.

Recommandations :

- Demander à toutes les entreprises restant en portefeuille d'adopter, avant le 1er janvier 2022, une stratégie claire et détaillée pour la fermeture progressive (et non la vente) de leurs actifs charbonniers existants, au plus tard en 2030 dans les pays européens et de l'OCDE et en 2040 dans le monde entier.
- S'engager à suspendre tous les nouveaux services financiers aux entreprises qui ne se conformeraient pas à ces exigences avant le 1er janvier 2022, et à les exclure de tous les services financiers si elles ne se conforment pas à ces exigences d'ici le 1er janvier 2023.

7. Ne pas introduire d'exceptions vidant la politique de sa substance

Si les institutions financières - banques, assureurs et investisseurs - doivent adopter une politique articulant les différents éléments présentés dans cette note, elles ne doivent pas vider cette politique de sa substance par de grandes exceptions. En cas d'exception, seuls les services qui peuvent clairement être liés aux infrastructures d'énergie renouvelable devraient être autorisés et les entreprises devraient être soumises à un contrôle étroit. Les entreprises fortement exposées au charbon (au-delà des seuils de 20%, 10MT et 5GW) ou développant de nouveaux projets ne doivent en aucun cas faire l'objet d'exceptions. Le nombre d'entreprises faisant l'objet d'une exception doit être rendu public.

Si nous recommandons d'adopter tous les critères mentionnés dans cette note, leur efficacité dépend également de leur champ d'application.

Recommandations :

- Couvrir tous les services financiers sans exception.
- Cela devrait notamment inclure les investissements passifs pour les investisseurs.

- Appliquer la politique par défaut dans le cas de la gestion d'actifs pour compte de tiers, avec la possibilité pour les clients de refuser sa mise en œuvre (*opt-out*). Il faut également s'efforcer de convaincre les sociétés de gestion externes et les autres partenaires financiers d'appliquer des critères similaires afin d'étendre l'application de la politique à tous les investissements.
- Cesser les méthodes spécifiques de gestion des actifs qui ne permettent pas l'application de la politique.
- Indiquer dans la politique les actifs couverts et non couverts et la part respective qu'ils représentent par rapport au total des actifs (sans les biens immobiliers). La transparence sur cette question est en effet cruciale.

Conclusion

Si la sortie du secteur du charbon dans les délais fixés par la science du climat est une condition pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, elle ne suffira pas à elle seule. Limiter le réchauffement climatique à un maximum de 1,5 °C signifie réduire de près de moitié les émissions de carbone au cours de la prochaine décennie et atteindre zéro émission d'ici 2050. Compte tenu du risque qu'il y a à miser sur le développement de technologies à émissions négatives, nous devons viser une sortie des combustibles fossiles avant 2050. Atteindre cet objectif implique de réduire la production de pétrole et de gaz [d'environ 6 % par an entre 2020 et 2030](#).

Les institutions financières devraient s'engager à aligner tous leurs services sur l'objectif de 1,5 °C et adopter immédiatement des politiques visant à empêcher l'expansion des combustibles fossiles et à soutenir leur sortie. Cela signifie également qu'il faut s'assurer que les entreprises qui sortent du charbon ne se tournent pas vers d'autres énergies fossiles ou non durables comme la biomasse, mais uniquement vers les énergies renouvelables. Pour plus d'informations, veuillez lire [les Principes pour les institutions financières alignées à Paris](#).

Pour plus d'informations sur ce briefing ou pour tout commentaire, veuillez contacter Yann Louvel, Analyste Politique des acteurs financiers, Reclaim Finance, yann@reclaimfinance.org



ANNEXE 1 – Le Coal Policy Tool

Le [Coal Policy Tool](#) est un outil initialement développé par Reclaim Finance pour noter, évaluer et comparer les politiques sur le charbon des institutions financières françaises (banques commerciales, assureurs et investisseurs). Publié en mai 2020 en France, l'outil a été étendu à toutes les institutions financières internationales en septembre 2020.

Les politiques sur le charbon sont évaluées en fonction de 5 critères :

- Le premier critère concerne l'exclusion des mines de charbon, des centrales à charbon et des infrastructures charbonnières ;
- Le deuxième critère concerne l'exclusion de tous les services financiers aux entreprises ayant des plans d'investissement dans le charbon ;
- Le troisième critère concerne l'exclusion des entreprises les plus exposées au secteur du charbon, en fonction de leur part des revenus ou de la production d'électricité à partir du charbon ;
- Le quatrième critère porte sur l'exclusion des plus grands producteurs de charbon et des plus grands exploitants de centrales à charbon ;
- Le cinquième critère concerne la qualité de la stratégie de retrait progressif du charbon.

Le système de notation est simple : Il est basé sur une note de 0 à 10 et sur un code couleur traditionnel (rouge, orange, jaune, vert) pour identifier rapidement la qualité des politiques selon les critères évalués.

Pour les quatre premiers critères, la logique de notation est simple : plus l'institution financière exclut de projets et d'entreprises dans le secteur du charbon, plus elle obtient une bonne note. Pour le cinquième critère, plus l'institution financière adopte d'éléments pour détailler une bonne stratégie globale de retrait progressif du charbon, plus sa note est élevée.

Plus d'informations sur <https://coalpolicytool.org/>

La version française du Coal Policy Tool est accessible sur cette page : https://reclaimfinance.org/site/coal_policy_tool_fr/

ANNEXE 2 – La Global Coal Exit List

La [Global Coal Exit List](#) (GCEL) est un outil créé par l'ONG allemande Urgewald qui fournit des statistiques clés sur 935 entreprises, cotées et non cotées, et plus de 1 800 filiales dont les activités vont de l'exploitation minière ou de la production d'électricité à partir du charbon au négoce, au transport et à la fabrication d'équipements pour la construction de nouvelles centrales à charbon.

Les entreprises sont répertoriées dans la GCEL si leur exposition relative ou absolue au secteur du charbon est supérieure à un seuil spécifique ou si elles prévoient de nouveaux projets dans le secteur du charbon. Au total, les entreprises répertoriées dans la CCEL représentent 88 % de la production mondiale de charbon thermique et près de 85 % de la capacité installée des centrales à charbon.

De nombreuses institutions financières dans le monde entier ont reconnu la qualité de l'outil. Selon Peter Cashion, responsable du financement du climat à la Société financière internationale (SFI) : "La Global Coal Exit List est une ressource unique pour les investisseurs et les institutions financières qui veulent comprendre et gérer les risques climatiques dans leurs portefeuilles".

La Global Coal Exit List (GCEL), lancée pour la première fois en novembre 2017, a depuis lors joué un rôle clé dans l'élaboration de politiques d'exclusion pour de nombreuses institutions financières. AXA a été le premier grand investisseur à utiliser cet outil, et plus de 400 institutions financières utilisent aujourd'hui la base de données.

L'utilisation de la GCEL est extrêmement importante car les données qu'elle contient sont souvent un indicateur plus précis et plus fiable de la réalité de l'activité charbonnière d'une entreprise que celui proposé par d'autres agences extra-financières.

Plus d'informations sur <https://coalexit.org/>